

Voici donc le 2^{ème} et dernier volet de notre analyse du Référentiel Métier des directrices et directeurs d'école.

4. Le fardeau sécuritaire

Le référentiel rappelle que la DSDEN élabore le PPMS *"à la faveur d'un échange avec la collectivité propriétaire des bâtiments et d'une consultation du directeur d'école"*.

Or, cette prétendue concertation est bien souvent théorique puisque, dans les faits, nombre de directeurs sont consultés tardivement quand ils ne sont pas tout simplement invités à valider des choix déjà arrêtés.

Le référentiel précise également que le directeur *"prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire. Il peut, en cas de nécessité, être amené à prendre lui-même toutes mesures d'urgence propres à assurer la sécurité des personnes (...)"*.

Mais, si les objectifs sont bien définis (et bien attribués...), ce référentiel apparaît oublier que le directeur n'est pas pompier, policier ou ingénieur spécialisé en sécurité et qu'il n'a pas toujours les informations utiles à la prise de décision, des procédures claires pour agir, l'appui des services compétents, les moyens financiers et la capacité de décider des investissements pour mener pleinement sa mission.

Ce qui ne l'empêchera pas, le jour où l'accident arrivera, de voir sa responsabilité pénale engagée...

5. Le contexte budgétaire général

Le silence le plus assourdissant de ce référentiel est sans doute celui qui touche aux questions budgétaires.

Cette circulaire demande en effet aux directeurs de mieux piloter, mieux organiser, mieux sécuriser, mieux accompagner, mieux communiquer mais oublie de préciser les budgets supplémentaires alloués.

Soit faire toujours mieux mais à moyen constant. Une habitude dans l'Éducation nationale...

Or, nous le savons, les conditions de fonctionnement des écoles sont très liées aux capacités financières des communes ainsi qu'en témoignent les budgets par élève, l'état et la qualité de l'immobilier et du mobilier.

C'est pourquoi, on peut, sans crainte de se tromper, penser qu'il en sera de même pour les budgets alloués à la rénovation du bâti scolaire rendue nécessaire par les canicules présentes et à venir.

Et pourquoi, on peut, dès à présent, s'interroger sur ce que pourra réellement faire le directeur quand les classes seront surchauffées, les stores absents, la climatisation inexistante et les ventilateurs insuffisants si les travaux nécessaires ont été sans cesse repoussés par manque d'argent, de courage ou de vision politique.

Bien peu à l'évidence ! Ce qui explique certainement ce silence coupable sur les questions budgétaires.

Conclusion sur le Référentiel Métier des directrices et directeurs d'école

Le premier volet de notre analyse montrait l'illusion d'une autorité fonctionnelle sans véritables leviers.

Ce second volet confirme des responsabilités toujours plus lourdes en matière de sécurité, de conditions matérielles et de gestion de crise, sans formation suffisante, sans moyens garantis et sans plus de budgets.

Aucun directeur ne discute la nécessité d'assurer la sécurité des élèves, d'organiser le fonctionnement de l'école et de contribuer à la réussite de tous. C'est le devoir de l'école de la république.

Mais, on ne peut pas continuer à leur demander d'assumer les missions d'un chef d'établissement sans secrétariat, sans équipe de vie scolaire, sans budget propre, sans autorité hiérarchique, sans formation, etc.

C'est pourquoi, les directrices et directeurs d'école n'ont pas besoin de nouvelles injonctions décrétées par circulaire mais de moyens humains, financiers et juridiques à la hauteur de leurs responsabilités.